

NOTICE
Nobilis Rhino CV

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Intervet International B.V. – 5831 AN Boxmeer – Pays Bas, représenté par
MSD Animal Health BVBA – Lynx Binnenhof 5 – 1200 Brussel

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Nobilis Rhino CV

3. LISTE DES SUBSTANCES ACTIVES ET AUTRES INGRÉDIENTS

Par dose: au moins $10^{1,5}$ TCID₅₀* et au maximum $10^{3,7}$ TCID₅₀ virus vivant atténué de la rhinotrachéite aviaire, souche 11/94.

* Tissue Culture Infective Dose 50%

4. INDICATIONS

Chez les poulets de chair, poules futures pondeuses et futures reproductrices à partir de l'âge d'1 jour.

Poulets de chair, poules futures pondeuses et futures reproductrices

Immunisation active en vue de réduire la fréquence et la gravité des signes cliniques dues à l'infection par le virus de la rhinotrachéite aviaire (metapneumovirus aviaire).

L'immunité commence à 3 semaines et la durée de l'immunité est de 16 semaines après la vaccination.

Poules futures pondeuses et futures reproductrices

Une primo-vaccination avec Nobilis Rhino CV, suivie d'une seconde vaccination avant le début de la ponte avec un vaccin inactivé contenant le virus de la rhinotrachéite aviaire souche But1#8544, permet de réduire les signes cliniques, y compris la chute de ponte, due à l'infection par le virus de la rhinotrachéite aviaire. Cette immunité protectrice est maintenue pendant la période de ponte normale.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Dans un faible pourcentage d'élevages (moins de 10 %), la vaccination peut conduire à un léger écoulement nasal ou de la toux chez certains animaux pendant 1 à 2 jours, entre 2 et 7 jours après l'administration.

Si vous constatez des effets indésirables graves ou d'autres effets ne figurant pas sur cette notice, veuillez en informer votre vétérinaire.

7. ESPÈCES CIBLES

Poules.

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIES ET MODE D'ADMINISTRATION

Administration oculonasale par méthode oculaire ou nasale ou par nébulisation à gouttes grossières, une dose par animal à partir d'1 jour d'âge.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Voie oculonasale

Reconstituer le vaccin lyophilisé dans de l'eau propre, dépourvue de désinfectants ou d'antiseptiques, à laquelle 2% de lait écrémé liquide est ajouté et administrer à l'aide d'un compte-gouttes standardisé. La quantité de liquide nécessaire pour l'administration oculonasale dépend du nombre de doses et de la taille des gouttes, mais environ 35 ml pour 1000 doses peut être utilisé. Appliquer une goutte dans la narine ou l'oeil. S'assurer que la goutte est entièrement résorbée avant de libérer l'oiseau.

Vaccination par nébulisation

Reconstituer le vaccin lyophilisé dans de l'eau propre, exempte de désinfectants et d'antiseptiques, à laquelle 2 % de lait écrémé liquide est ajouté. Le nombre approprié de flacons doit être ouvert sous l'eau. Le volume de suspension vaccinale doit être suffisant pour assurer une vaccination homogène des animaux. Prendre 250 à 500 ml d'eau pour 1000 doses en fonction de l'âge des poules qui doivent être vaccinées et du type d'élevage. La suspension vaccinale doit être pulvérisée de façon homogène sur le nombre correct d'animaux à une distance de 30-40 cm à l'aide d'un nébuliseur ordinaire, de préférence lorsque les animaux sont rassemblés sous un éclairage réduit. Le nébuliseur doit être exempt de sédiment, de corrosion et de traces de désinfectants et devrait idéalement être réservé pour la vaccination.

Si nécessaire, réduire la ventilation pour réduire une perte en nébulisation.

Pour les poules futures pondeuses et reproductrices, voir rubrique 4.

10. TEMPS D'ATTENTE

Zéro jour.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

À conserver au réfrigérateur (+2 °C et +8 °C).

Ne pas congeler.

Conserver le flacon dans l'emballage extérieur afin de le protéger de la lumière.

Durée de conservation après reconstitution conforme aux instructions: 2 heures

Ne pas utiliser après la date de péremption figurant sur l'étiquette.

12. MISES EN GARDE PARTICULIÈRES

Ne vacciner que les animaux en bonne santé.

Afin de limiter la circulation de la souche vaccinale, tous les animaux sensibles d'un même site doivent être correctement vaccinés et de préférence au même moment. Le virus vaccinal peut se propager à d'autres animaux sensibles en contact direct. Il a été démontré que cette propagation a un impact négligeable sur les dindes, qui constituent avec les poules les espèces les plus sensibles au virus de la rhinotrachéite aviaire.

Ne pas utiliser chez des animaux en cours de ponte ou dans les 4 semaines avant le début de la ponte.

Les données d'innocuité et d'efficacité disponibles démontrent que ce vaccin peut être administré mais non mélangé le même jour que des vaccins contre la bronchite infectieuse contenant la souche H120, des vaccins contre la Maladie de Newcastle contenant la souche Clone 30 ou C2 et des vaccins contre la bronchite infectieuse (souche IB Ma5) si administré au jour 1 (l'efficacité du vaccin IB Ma5 n'a pas été étudiée).

Le vaccin vivant d'Intervet contre la Maladie de Gumboro (bursite infectieuse) contenant la souche D78 peut être administré 7 jours après Nobilis Rhino CV.

Aucune information n'est disponible concernant l'innocuité et l'efficacité de ce vaccin lorsqu'il est utilisé en combinaison avec un autre médicament vétérinaire, à l'exception des produits mentionnés ci-dessus. Par conséquent, la décision d'utiliser ce vaccin avant ou après un autre médicament vétérinaire doit être prise au cas par cas.

L'administration de dix fois la dose maximale suivant la voie d'administration indiquée n'a entraîné aucun effet sur l'espèce cible autre que ceux décrits ci-dessus.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Éliminer les déchets par ébullition, incinération ou immersion dans un désinfectant approprié conformément aux exigences nationales.

14. DATE DE LA DERNIÈRE NOTICE APPROUVÉE

Décembre 2012

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché.

250, 500, 1 000, 2 500, 5 000, 10 000 of 25 000 doses.

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

Mode de délivrance: Sur prescription vétérinaire.

Numéro d'enregistrement: BE-V281041